Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 17 Aout 1904. — No. 40

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LA GUERRE

Quartiers généraux du général Kuroki via Séoul, Dépêche retardée dans la transmission — La bataille d'hier a été la plus importante qu'ait livrée l'armée du général Kuroki depuis qu'elle a traversée la rivière Yalou. Un plus grand nombre de Russes y ont pris part qu'aucune autre des batailles pré édentes. Ils occupaient une forte position, ils avaient beaucoup plus d'artillerie et étaient plus familiers avec la région, ayant occupé pendant longtemps le terrain sur lequel manœuvraient les Japonais.

Si la victoire japonaise en cette circonstance n'est pas plus importante que celle de la rivière Yalou, elle a été du moins été gagnée contre des troupes plus nombreuses, et a mis plus en relief le mérite et la valeur des troupes japonaises. Le résultat c'est que les Japonais ont gagné plus de dix milles de terraine dans la direction de Lio Yang. On ne sait pas jusqu'où les Russes ont retraité, mais il n'y a qu'une position stratégique défensive entre l'armée du général Kuroki et Liao Yang, et elle se trouve située à huit milles au aud de cette ville.

Il est impossible d'estimer les pertes russes pendant cet engagement, et les rapports concernant les pertes japonaises ne sont pas encore faits.

On sait que les Russes ont quatre divisions entre le général Kuroki et Liao Yang et entre cette localité et Moukden.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la quinzième séance régulière du vingt-deuxième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 6 août 1904.

Présents: Son Honneur le maire et Messieurs les conseillers Pelletier, Gédéon Couture, Marcoux, Cusson, Gauvin et Metcalfe.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est faite des différentes communications.

Les comptes suivants sont présentés: Jos Coutu et Fils, $11.00, les mêmes, $30 00; Théo. Bertrand, timbres de poste, $2.00 Bell Telephone $25.00; L. A. Demers. $9.00; Allaire et Bleau, $64.40; O. Couture et Cie 25 cts Liguori Gagné, $7.10; Xavier Leclair, $6.00; Drummond, McCall Co, $1400.00, Louis Laurendeau, $36 05; Allaire et Bleau $18.06; Winnipeg Electric St Ry $5 61; les mêmes, $155.20; Rôle de paie No 35, $206 18; Gailbault et Cie, $13 60; Despatis et Cie., $39.90; Collin Co Ltd, $29.22; Allaire et Bleau, $58-23; The Wilson Stationery Co., $4.80 The Collin Co. Ltd., $9.00; A. Lemay, $1074.71; Cléophas Marcoux jr., $12.00, Despatis et Cie, $35.70; Rôle de paie No. 36, $28.86; Rôle de paie No. 34, $117.58; A. Turenne, $10.00.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Marcoux, que le 5ième rapport de la Cour de Police soit accepté et filé Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. Gédéon Couture, que des soumissions soient demandées jusqu'à lundi le 15 courant pour la construction de tous les trottoirs qui ont été décidés et qui ne sont pas encore commencés. Agréé.

M. Huggard, avocat ayant demandé la permission d'être entendu, il présente deux pétitions, l'une signée par Madame Elise Lévêque, Madame A. S. Paradis, et Jos. T. Dumouchel s'opposant à l'ouverture d'une ruelle entre les lots de la rue Dumoulin et ceux de l'avenue Provencher, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Jean Baptiste; et l'autre signée par J. A. Sénécal, Jos. T. Dumouchel, François Désourdis, J Bte Côté, demandant que si la dite rueile est faite, elle n'aboutisse pas à la rue du Collège, mais qu'elle devie et passe sur le lot 740.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture que l'application de J. F. Morrison pour une licence d'égoût soit accordée. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux, que les égouts des rues Tissot, Archibald, Mission et Plinguet soient annoncés comme améliorations locales suivant l'estimés de l'ingénieur. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Gauvin, que les soumissions de C. L. Hénault et Woris et Cie pour la pose des tuyaux de l'aqueduc ne soient pas acceptés, mais que la Ville continue à faire elle-même la pose de ses tuyaux. Agrée.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que les comptes suivants soient acceptés et payés: Théo. Bertrand, timbres poste, $2.00; The Bell Telephone Co., $25.00; L. A. Demers, $9.00; Allaire et Bleau $64.40; O. Couture et Cie. 25 cts; Ligouri Gagné, $7.10. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marcoux, que les deux comptes de Joseph Coutu et Fils, $11.00 et $30 00 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Gédéon Couture, que le compte de Xavier Leclerc, $6.00 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Gauvin, que une somme de $1400.00 soit payée à Messrs Drummond McCall et Cie., àcompte de la pompe à vapeur de l'aqueduc. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que une plateforme soit érigée à l'étanc du moulin de la Rat Portage Lumber Co., de manière à permettre à l'engin de puiser de l'eau en cas de besoin dans cet étanc après permission obtenue de la dite compagnie. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. G. Couture, que le trottoir sur le côté Est de l'Avenue Taché près de la résidence de M Joseph Hébert soit réparé. Agréé.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. G. Couture que le siège de Mons. François Jean, conseiller pour le quartier No 2 étant devenu vaquant pour cause d'absence, une élection partielle soit faite pour le remplacer. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Marcoux, que la réquisition de M. le chef de police pour quelques copies de certains règlements soit accordée. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Gauvin que un trottoir en madrier de pin, de six pieds de largeur, soit fait comme amélioration locale sur le côté sud de la rue Desautels sur toute sa longueur, c'est-à dire depuis le côté Ouest de la rue Youville jusqu'à la rue des Meurons. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons Metcalfe que le règlement pour imposer une taxe foncière spéciale d'aqueduc soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié en comité général et rapporté sans amendement, et il subit sa troisième lecture.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Metcalfe, que le règlement amendant le réglement No 164 concernant les ouvrages d'amélioration locale soit lu une seconde fois. Agréé.

Ce règlement est ensuite étudié en comité général et rapporté sans amendement. Il subit sa troisième lecture et passe.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe que certains règlements d'amélioration locale soient introduits et lus une première fois. Agréé.

Et la séance est ajournée à lundi prochain le 15 août courant.

Le Manitoba.

Mercredi, 17 Aout 1904

LE CHANT DE L'EGLISE

Je viens de lire dans le *Correspondant*, du 10 juillet, une étude sur le chant de l'Eglise. Après la lecture du savant commentaire de l'ordonnance pontificale sur le chant de l'Eglise, on sera bien obligé de dire, avec le *Correspondant : adieu ces doux Ave Maria, avec violon obligé.* Pourquoi? Parceque le Saint-Père proscrit les *soli* et l'emploi des instruments à l'église.

Le pape a entrepris de chasser de l'église les musiques de danse et d'opéra. Non seulement il exclut cette musique profane, qui introduit dans le lieu saint des réminiscences mondaines, mais encore ces œuvres de concert spirituel, fort belles compositions, mais incompatibles avec le sentiment religieux, tels sont les messes de Bach, de Beethoven, le *Stabat Mater* de Rossini. L'article du document pontifical qui concerne les chanteurs est grave dans ses conséquences: il semple comporter deux exclusions. La première est celle des femmes: que les femmes se taisent dans l'église, disait Saint-Paul. La seconde exclusion est délicate à formuler: le Saint-Père désire qu'on n'admette à faire partie de la chapelle de l'église que des hommes d'une piété et d'une probité de vie reconnues... et alors, ceux qui appartiennent au culte protestant ne sont certainement pas à leur place à la tribune de l'orgue.

Malgré les ordonnances du pape, on entendra encore de la musique de concert et des chanteuses de salon, dans les fonctions les plus solennelles du culte; mais je dirai franchement à ces virtuoses ou amateurs que tout en étant disposé à les applaudir dans leurs salons, je regrette leur obstination à faire valoir leur talent dans le saint lieu.

"Dans les abus que combat le Saint-Père, dit le *Correspondant*, une part des responsabilités incombe justement à la mentalité coutumière des paroissiens...qui n'ont qu'une compréhension insuffisante des convenances liturgiques"...A Paris le mauvais goût des fidèles se traduit ordinairement aux messes de mariage; il est rare qu'au lieu de laisser à l'organiste le soin d'exécuter à l'entrée ou à la sortie quelque pièce choisie dans le beau répertoire classique, on ne lui demande pas, quelque marche de *Lohengrin* ou de *Roméo* et *Juliette*...En province, surtout dans les endroits de villégiatures, sévit la messe en musique. C'est le divertissement familier des amateurs dans les villes d'eau. Le malheur est que nos amateurs,peu au fait du répertoire liturgique...nous font entendre un *Agnus Dei* sur le mélodrame de *l'Artésienne* ou une adaptation quelconque sur l'entr'acte de *Cavalleria Rusticana*. La mélodie de Tchaïkowski: *Ah! qui brûla d'amour!* existe en *Ave Maria*.

***

La musique d'Eglise, qui doit être vocale–parceque le véritable, le seul truchement entre l'homme et la Divinité, c'est la voix, la voix qui prie,—doit être aussi collective; tous nous prions, tous nous devons chanter, et si l'assemblée entière ne chante pas sa prière, le chœur est là qui a mission de la représenter.

***

L'idée de musique orchestrée est inséparable de l'opéra...

L'instrument ne prie pas Dans l'église aussi l'instrument ne sonne pas. L'orchestre luimême perd quelque chose de sa plénitude. L'orgue, au contraire, caractérise la force et le repos. Il n'exprime point la passion, il a pour mission d'éveiller la voix de l'Eglise même, d'en modifier les intonations, soit qu'il prépare en des préludes l'avènement d'autres voix plus expressives, parcequ'elles supplient ou glorifient directement, soit qu'il enveloppe ces mêmes voix d'une atmosphère harmonique, à travers laquelle elles transparaissent, comme transparaît l'encensoir à travers les volutes des encensements.

***

L'article VI du *Motu proprio* règle la question de l'orgue et des instruments de musique à l'église. En principe, l'orgue seul est permis: en quelques cas particuliers, on pourra admettre avec autorisation spéciale de l'évêché, d'autres instruments, violons, violoncelles, harpes, hautbois, cor anglais, trompettes—jamais des instruments bruyants, tambour, grosse caisse, cymbales etc

***

Pie X s'exprime avec une grande netteté en posant l'axiôme fondamental de son esthétique musicale. Tout ce qui éveille dans l'esprit des fidèles des souvenirs profanes et le détourne de la prière doit être rejeté de l'Eglise: le chant choral, l'orgue. une théorie musicale inspirée du chant grégorien dans ses modalités et ses formes rythmiques, voilà le programme à suivre.

X X

L'HARMONIE DES RACES

Le *Telegram*, de Winnipeg.publiait,le 10 du courant,les lignes suivantes:

"A peu près tous les hommes publics de la province de Québec savent l'anglais et peuvent adresser la parole à un auditoire anglais. L'exemple des Canadiens-français devrait être imité.

Un des résultats de l'état de choses actuel a été de maintenir une grande diversité d'aspirations entre la masse de la province de Québec et les habitants des autres provinces. Si nos hommes publics anglais pouvaient parler français aux Canadiens-français, soit dans la vie publique soit dans toute autre sphère, nous acquerrerions mieux la communauté d'idées et d'aspirations nécessaires à l'unité nationale."

Ces paroles sont dites avec bienveillance.

Il est certain que les deux races y gagneraient à se connaître mieux l'une et l'autre. Nous avons des qualités; les Anglais en ont aussi.

Anglais et Canadiens-français doivent vivre ensemble au Canada. L'union leur est indispensable. L'étude des langues peut contribuer singulièrement à nous unir les uns et les autres sur des terrains communs, où le commerce mutuel deviendra facile et profitable.

Ainsi que le dit le *Telegram*, nous, Canadiens-français, nous avons appris et nous apprenons tous les jours la langue anglaise; que les Anglais nous imitent, en lisant notre littérature française et en tâchant de s'en approprier la savoureuse substance. L'esprit et le cœur y trouveront à la fois leur compte.

Canadiens-français et Anglais du Canada, entendons-nous; soyons fidèles à notre métropole, défendons ensemble la constitution de notre pays attaquée sans cesse par des brouillons; veillons à l'harmonie des différentes races; croyons à l'inviolabilité des pactes d'où naquirent au Canada le respect officiel des croyances religieuses et des doctrines que ces croyances comportent.

Eczema

Cette Maladie se guérit en prenant à l'intérieur 7 Monks Ton-i-cure et extérieurement appliquez

7 MONKS MIRACLE SALVE

Retour

Les Hons. MM. Bernier et La Rivière sont revenus d'Ottawa à la fin de la semaine dernière. Dimanche soir le club Conservateur leur faisait une chaleureuse réception.

M. WALDECK ROUSSEAU

M. Waldeck Rousseau, ancien président du conseil et l'auteur des lois interdisant l'enseignement aux congrégations religieuses en France, est mort mercredi dernier.

Waldeck Rousseau était un merveilleux avocat; c'était aussi un parlementaire de premier ordre.

Il a cependant fait un lamentable usage de ses lumineuses facultés. On a dit et répété, toutefois, que dans sa pensée, les lois touchant l'Enseignement n'étaient pas des mesures d'ostracisme, comme elle le sont aujourd'hui, mais plutôt des mesures de réglementation modérée.

C'est possible, mais ce n'est pas probable; car M. Rousseau aurait pu,depuis deux ans, désavouer publiquement M. Combes. Or, il n'en a rien fait.

Les dé,èches nous apprennent que le prêtre a été mandé auprès de l'illustre malade. Le prêtre est arrivé trop tard, M. Rousseau avait expiré.

Dieu sauve la France et les Français!

C'EST CELUI-LA

Le remède le plus efficace pour toutes les affections des voies respiratoires est le BAUME RHUMAL, qui guérit tous ceux qui en font usage. Procurable dans toutes les pharmacies du Canada.

M. CAMILLE COUTURE

Nous annonçons dans une autre colonne de notre journal, un concert à Saint-Boniface, pour le 23 août.

Nous croyons devoir donner à cet événement plus de place qu'à un simple fait-divers, car cette soirée revêtira un caractère d'intérêt exceptionnel. Ceux qui aiment la vraie musique nous sauront gré de les avoir conviés à ce concert où l'on entendra, inter, rétées dans un grand style, des compositions de maîtres. L'art est encore jeune et incertain dans notre province; quand le talent passe, il faut donc savoir le reconnaître d'abord, et le bien accueillir ensuite. M. Camille Couture est un violoniste éminent; il est de ceux que le Talent a marqués du feu sacré de l'inspiration. Il n'a pas non plus ménagé l'effort et le travail; après des études sérieuses au Canada, il a fait un stage de plusieurs années en Europe. En général, les professeurs des conservatoires sont, là-bas, des célébrités: M. Couture a été à,Liège,l'élève d'Ovide Musin, cet admirable maître de toute une génération d'artistes.

On l'a dit souvent, le violon *parle*. Celui de Camille Couture est un écho fidèle de toutes les voix qui émeuvent le cœur: c'est tout ce que vous voulez qui s'appelle harmonie, frissons de joie, soupirs,ramages d'oiseau. L'âme chante avec les cordes.....

M. Couture sera accompagné de musiciens distingués qui figureront en orchestre ou en solo de concert. Oui, en vérité, ce sera plus qu'une soirée ordinaire, que celle du 23 à Saint-Boniface.

Mal d'oreilles

Le meilleur moyen de guérir le mal d'oreille est d'appliquer quelques gouttes de 7 Monks' Oil dans l'oreille et en arrière de l'oreille quelques gouttes de

7 Monks Oil

Convention Medicale Canadienne Francaise

Mercredi le 3 août, les médecins Canadiens-français du Manitoba se sont réunis à Saint-Boniface, chez M. le Dr. Dubuc, qui avait organisé cette convention.

Nos médecins ont profité de la circonstance pour former une société médicale purement Canadienne-française à laquelle on a donné pour nom celui de l'"Association Médicale Canadienne française du Manitoba".

Il y a dans la Province treize médecins étant Canadiens français et pouvant faire partie de la nouvelle association. Ce sont: M. le Dr Lambert, M. le Dr Dubuc de Saint-Boniface, M. le Dr Demers, de Ste Anne des Chênes; M. le Dr. Gervais, de de Saint-Pierre Jolys; M. le Dr Royal,de Lorette; M. le Dr Marsolais,de Saint François Xavier; M. le Dr Rocan, de Somerset; M. le Dr Bélanger,de Ste Agathe; M. le Dr. Bouthillier de Starbuck,qui tous étaient présents à la réunion et M. le Dr. Deschambeault de Letellier; M. le Dr Renault de Saint-Jean-Baptiste, M.Dr Gendrau de Saint-Norbert, et M. le Dr Laliberté, de Laurier, que des occupations sérieuses avaient retenus à leur poste.

M. le Dr Lambert a été nommé président, M. le Dr Demers vice-président et M. le Dr Dubuc,Secrétaire, ces messieurs formant aussi le bureau de direction.

De nombreuses questions d'intérêt scientifique et professionnel furent discutées, et comme ces réunions doivent avoir lieu tous les ans, il en résultera certainement de grands avantages pour nos médecins et pour nos pauvres malades. La vieille devise "L'union fait la force" trouvera encore une fois son application, et nos médecins, tout en dicutant les questions médicales apprendront à se mieux connaître et pourront mieux s'entr'aider.

Le soir il y eut dîner magnifique et soirée charmante chez M. le Dr Lambert.

Nous souhaitons à la nouvelle association, succès et prospérité.

NE RUINERA PAS

Le BAUME RHUMAL doit ses succès à une parfaite compréhension au mal qui doit guérir. Ses propriétés balsamiques, adoucissantes et anticeptiques combinées en font le meilleur remède pour tous ceux qui toussent. Plus tôt il est pris, plus rapide et plus parfaite est la guérison.

AU COLLEGE

La réunion des élèves a été fort nombreuse, cette année au collège à l'occasion de la fête de l'Assomption. Professeurs, anciens élèves, élèves actuels, ont fraternisé pendant une couple d'heures, tout à la joie de se voir.

Le R. P. Recteur a célébré luimême la messe; les élèves y communièrent. Le R. P. de Mangaleere, aidé de quelques bons solistes, a fait d'excellente musique.

Après la sainte messe, les RR. Pères nous ont invités à prendre le déjeuner. Le R. P Dugas, recteur, présidait; ce fut une heureuse et gaie demi-heure, où les esprits furent aussi alertes que les fourchettes.

On passa ensuite à la salle de récréation; on fit du billard, des tours de force, des sauts... tout comme autrefois. L'hospitalité des révérends Pères a été charmante.

***

La réunion des anciens élèves, en assemblée a été remise par le comité à une date ultérieure.

La duree des Sessions

Le Parlement est prorogé depuis quelques jours. Bien qu'elle ait commencé très tard, cette session aura été une des plus longues depuis la confédération. Et les députés trouvent que c'est abuser de leur patience que de leur imposer cinq longs mois de session après les six longs mois de l'an dernier. Sur dix-sept mois depuis mars 1903, ils en ont passé à peu près douze à Ottawa, loin de leurs affaires.

Mais qui faut-il rendre responsable de cet état de choses? S'il faut en croire les organes libéraux, c'est l'opposition qui, à force de mauvaise volonté, est cause de tout le mal. La même accusation a été insinuée l'autre jour par Sir Wilfrid Laurier, celui qui dirigea l'obstruction fameuse de 1896 et qui en arriva ainsi à étouffer la cause des catholiques manitobains. Mais il ne faut pas réfléchir longtemps pour voir que l'accusation est mensongère et ne tient pas debout.

Nous comprenons que le gouvernement trouve un peu gênantes les consciencieuses investigations des députés conservateurs. Lorsqu'on a tant de de gros et de petits scandales à cacher, on est toujours sur les épines, on craint toujours que le chat ne vienne à sortir du sac. Pour être agréable au ministère, l'opposition devrait être toujours prête à voter haut la main à l'exemple de la majorité. Mais l'opposition comprend mieux son devoir; elle doit au peuple d'exercer sur les actes du gouvernement une surveillance efficace. Lorsque le bill du G. T. P. a été discuté, l'insistance des conservateurs a pu déplaire aux gens pressés, comme MM. Cox et Laurier, mais elle a rendu au pays l'inappréciable service de lui faire connaître tous les dessous de cette ténébreuse affaire. Aussi le peuple, loin de la blâmer, saura-t-il apprécier justement la courageuse persévérance de l'opposition.

Les députés conservateurs ne règlent pas la marche des sessions; ils sont sur la défensive et ils n'ont qu'à faire leur devoir à mesure que l'occasion s'en présente. Et c'est ici que nous trouvons la vraie raison de l'extraordinaire durée des sessions. Avant qu'il ait présenté aux critiques nécessaires de l'opposition les matières les plus importantes, le gouvernement a déjà laissé perdre un long temps. Et nous accusons le gouvernement d'user de ce procédé à dessein, et par une tactique déloyable.—*Le Journal.*

Epuisee et demoralisee

SOUFFRAIT DE POINTS ET DE DOULEURS DANS LES POUMONS ET ETAIT DECOURAGEE. GUERIE PAR DR. CHASE'S NERVE FOOD.

Quand le système nerveux se fatigue cela fait souffrir l'esprit et le corps. Mais les douleurs du corps sont encore plus faciles à endurer que le découragement dont elles sont la cause, un nouvel espoir renaît avec l'usage de Dr Chase's Nerve Food.

Il donne une abondance de sang riche, crée une nouvelle force dans les nerfs, et donne une nouvelle vigueur dans le corps et l'esprit, et accomplit une guérison permanente.

Mlle Minnie J. Sweet, Collingwood, Corner Comer Cumberland County, N. Y. écrit: J'ai pris 5 boites de Dr Chase's Nerve Food l'hiver dernier et cela m'a fait plus de bien qu'aucune autre médecine que j'aie jamais pris.

Il est difficile de décrire mon cas mais j'étais épuisée et démoralisée, j'avais des maux de tête, des douleurs dans le dos et dans les poumons. J'étais tellement découragée que je ne tenais presque pas à me guérir. Je n'avais pas pris une boite de Dr Chase's Nerve Food que je me sentais beaucoup mieux, et je continuai jusqu'à ce que je fusse parfaitement bien.

J'ai déjà été guérie d'une maladie sérieuse des rognons par l'usage de Dr Chase's Kidney-Liver Pills et je peux recommander ces deux remèdes.

Dr Chase's Nerve Food, 50c. la boite, chez tous les marchands, ou chez Edmanson, Bates & Co., Afin de vous protéger contre les imitations le portrait et la signature du Dr A. W. Chase sont sur chaque boite.

DECES

A Ste Anne Anné, le 1er août est décéde Léopold à l'âge de 3 ans et 6 mois enfant de J. B. C. Tauffenbach, Nos sincères condoléances à Mr et Mde Tauffenbach.

Mercredi dernier, décédait à l'âge de neuf mois, Marie enfant de M. et Mde. A. Vermette, de cette ville. La sépulture a eu lieu vendredi. Nous prions M. et Mde. Vermette d'agréer nos sympathies.

Proclamation

VILLE DE

SAINT-BONIFACE

Avis est par les présents donne aux électeurs municipaux de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'acte Municipal, je requiers leurs présence à l'Hôtel-de-Ville, de Saint-Boniface, Mardi, le 23ème jour de août A. D. 1904, entre midi et une heure de l'après-midi, pour procéder à la mise en nomination d'un conseiller pour le quartier No. 2 en remplacement du conseiller Jean, et de deux commissaire d'Ecole pour le quartier No 3 en remplacement de Messieurs C. H. Royal et Frs. Jean.

Donné en l'hôtel-de-Ville, en la Ville de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Ville de Saint-Boniface ce 10ème jour d'août, en l'année de notre seigneur mil neuf cent.

THEO. BERTRAND.
Officier Rapporteur.

A VENDRE

Une bonne boulangerie avec logis à vendre; bon centre; conditions faciles; ou bien louer pour un an. S'adresser à

E. DESAUTELS,
Letellier, Man.

ON DEMANE

Quelqu'un pour faire les foins, 75 ou 100 tonnes à 12 milles de Winnipeg, près de la station de Lorette, C. N. R. adressez Robt McGavin, Section 6, Town ship 10 R. 5 E. 3 milles à l'est de Prairie Grove.

Marchands dans la Terreur

On sait que la T. Eaton Company de Toronto, vient ouvrir de vastes magasins départementaux à Winnipeg.

Cette maison entend par ce moyen rayonner sur tout l'Ouest canadien. Et il est certain qu'elle va réussir.

La Campagnie Eaton, qui avait étalé ses riches marchandises sur les terrains de l'Exposition à Winnipeg, a failli se voir refuser ses entrées à l'exposition de Brandon. Les marchands de Brandon sont, parait-il, effrayés de la concurrence que ne manquera pas de leur faire chez cette puissante compagnie.

Le gérant de la maison Eaton a accepté fort cavalièrement la la politesse et a averti son monde qu'en effet les marchands de Brandon verraient bientôt leur clientèle diminuer.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—A louer une jolie résidence sur la rue Provencher. S'adresser à M. Jos. Dumouchel.

—Mardi prochain nomination de conseiller et de deux commissaires d'école. Voir l'annonce.

—M. Vézina Couture a acheté un char de gros chevaux de travail qu'il vendra à bon marché.

—M. J. F. Morrison a ouvert une boutique de plombier dans le bloc Lamontagne. Voir l'anonce.

—La maîtrise de la cathédrale a chanté dimanche à l'effertoire un délicieux morçeau de musique intitulé "La Charité."

—Hier, M et Mde Joseph Lecompte donnaient une jolie soirée dans la salle Couture. On s'est amusé jusqu'aux petites heures.

—Les travaux de notre aqueduc sont poussés avec une activité qui fait plaisir à voir. Aurons-nous l'eau à l'automne? Voici un point d'interrogation qui intéresse bien du monde.

—Madame Veuve Chamberland est arrivée dimanche d'un voyage de deux mois dans la Province de Québec et aux Etats-Unis, où elle a eu l'avantage de voir son père qui a atteint sa 97ième année.

—M. le Grand-vicaire vient d'inviter les présidents de nos diverses sociétés locales à former un comité de conseil, qui s'occupera conjointement avec les autorités religieuses de diverses questions concernant la paroisse et les œuvres qui y sont instituées.

—Samedi après-midi, une charge de foin a pris feu en passant près du fourneau de l'équipe occupée à installer les conduits de l'aqueduc, rue Dumoulin. Comme la lumière du soleil était très ardente, le propriétaire de la charge n'a pas vu la flamme, qui a mordu quand même. On a eu le temps de dételer l'attelage et de sauver la voiture.

—Mardi, le 23 du courant, à la salle Couture, rue Dumoulin, M. Camille Couture donnera un concert où il fera entendre son violon et où d'autres artistes de mérite figureront aussi au programme. On peut se procurer des billets au magasin Couture, à Saint-Boniface et au magasin Kéroack à Winnipeg, sièges réservés: 75 cts; entrée, 50 cts.

—Plus notre char électrique va, plus il est dégoutant et repoussant. Honneur à la généreuse et fière compagnie de millionnaires qui nous traite si bien! Nous espérons que ce jeu insolent ne continuera pas, quand les rails du pont Norwood seront posés; nous sommes ici en présence d'un marché qui s'est fait à deux; et si une partie viole son contrat, l'autre a le pouvoir, et aussi le devoir, de dire: holà!

—M le sénateur et madame Bernier célébraient, lundi le 15 août, le 33ème anniversaire de leur mariage, qui était aussi le 60ème anniversaire de naissance de M. Bernier. A cette occasion, un grand nombre d'amis sont allés spontanément les saluer dans la journée et la soirée. On peu être assuré que s'il y a des attentions qui sont chèrement appreciées ce sont bien cel'es-là.

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales les travaux suivants, savoir:

1o. Un canal d'égout souterrain sur la rue Tassot, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald. Coût approximatif $1256.00.

2o. Un canal d'égoût souterrain sur la rue Archibald depuis la rue Plinguet jusqu'à la rue de la Mission. Coût Approximatif $8,301.50.

3o. Un canal d'égoût souterrain sur la rue Plinguet, de la rue Archibald au chemin Dawson. Coût approximatif $ 2420.00

4o. Un canal d'égoût souterrain sur la rue de la Mission, depuis la rue Archibald jusqu'à la jonction des rivières Rouge et Seine Coût approximatif $2604.00

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2 00 par pied de front pour la construction de l'égoût

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux ou de ceux d'entre eux qui seront faits et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits travaux pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calcule à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 9 août 1904

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Sud de la rue Desautels, depuis la ligne ouest de la rue Youville jusqu'à la rue des Meurons. Coût approximatif $325.00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent egale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir, et pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 12 août 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Un fait est meilleur que dix ouï-dire. Demandez au Dr. Burgess, surintendant de l'Hopital des aliénés à Montréal, où ils en ont fait usage depuis des années son opinion au sujet de "The D & L" Menthol Plaster. Procurez-vous le véritable, fait par Davis & Lawrence Co., Ltd. 1

A L'ENCLOS

VENTE A L'ENCHERE

Une jument couleur cendré-rouge, face blanche, les quatre pieds blanc, la crenière coupée courte, marqué O sur la hanche droite.

Aussi deux veaux couleur rouge et blanc, aucune marque visible, mises à l'enclos public le 12 de juillet 1904; en vente le 11 courant à 2hrs p. m. à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNE
Gardien d Enclos.

Saint-Boniface, 3 aout 1904.

Chronique de la Province

ST. DANIEL

Jeudi 4 août, par un temps idéal, dans la petite église de Saint-Daniel (Les Ilets de Bois) se célébrait le mariage d'un jeune français M. Joseph Merle du Bourg avec une jeune et jolie canadienne: Melle Marie Sarah Gauthier.

Nous ne nous attarderons pas à décrire l'église véritablement transformée en ce jour dans la lumière, la verdure, les draperies et les fleurs cela grâce aux dons du jeune époux; non plus que les brillants costumes portés par sa campagne avec élégance, sans doute, mais plus encore avec cette grâce simple et souriante qui attire et qui charme.

La grand'messe fut célébrée par le R. P. Joseph Radaz, curé de la paroisse; deux autres pères Chanoines Réguliers assistaient. L'un d'eux de Lyon, conséquemment compatriote de M. du Bourg, faisait les fonctions de maître de cérémonies Au chœur de nombreux enfants revêtus de rouge comme aux plus grandes solennités remplissaient les fonctions de la liturgie. Une quête fructueuse fut faite par les demoiselles et garçons d'honneur. Durant la messe le R. P. Maur, vicaire de la paroisse voisine de Saint-Claude d'où il était venu pour représenter le curé Dom Claude Massonnat, fit entendre à l'orgue ses plus beaux morceaux.

L'allocution de circonstance fut très touchante M. le curé après s'être adressé à la jeune fille avec le cœur d'un père puisque c'est lui qui lui a enseigné le catéchisme de la première communion remercia M. Joseph du Bourg de ses générosités. (Des tapis et surtout une magnifique chape soie et or furent en effet les cadeaux princiers qu'il fit à l'église à l'occasion de ses noces)

"Comme le jeune Tobie, dit-il en rapportant le trait de nos Saints Livres, vous êtes venu d'une région lointaine chercher ici une Sara, une épouse pour partager de votre vie et les joies et les peines. Les peines! hélas! vous en aurez (qui n'en a pas) mais quand le soir venu vous rentrerez fatigué au foyer un sourire accueillant vous fera tout oublier."

"Ensemble vous viendrez à l'église, ensemble vous prierez le matin et le soir et c'est ainsi que vous vous assurerez cette bénédiction du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob une génération saine, puissante et nombreuse qui sera votre gloire. Quand Tobie fut parti sa mère pleura jusqu'à ce qu'elle eu connu que l'ange de Dieu qui l'accompagnait avait tout bien disposé en sa faveur. Pour vous il en sera ainsi. Vous venez de loin: cette région lointaine c'est la France bien-aimée que j'évoque. Oui c'est d'elle toujours que sortiront malgré tout et quand même les entreprises généreuses et chevaleresques, c'est elle, ma patrie, que je salue en vous, elle qui, dans sa détresse présente, trouve encore le moyen d'envoyer quelques uns de ses fils pour perpétuer à l'étranger son esprit de vaillence et implanter dans nos jeunes pays des traditions de noblesse, de distinction, de chevalerie et d'honneur."

Les témoins étaient un français de Saint-Claude M. Alphonse Bonsergent et un canadien M John Cantin, réprésentant également de la famille absente.

Après la cérémonie religieuse et les signatures du contrat un vin d'honneur était donné au presbytère. Vers 1 heure une dizaine de voitures aux chevaux empanachés de blanc emmenaient les invités à la résidence de la nouvelle famille. Les repas furent gais et somptueux quoique servis dans une installation champêtre improvisée de la veille. On y porta la santé des nouveaux époux et M. Gauthier, père de la jeune fille eut la délicate pensée de proposer celle de madame du Bourg, mère, et de la famille absente. Dans l'après-midi rafraîchissements et amusements variés. Le soir sur le tard, un punch d'honneur était offert.

Les cadeaux de valeur présentés à la jeune fille montrent en quelle estime la famille Gauthier est tenue ici. Mentionnons seulement un service à découper, don de M et Mde J. B. Côté de Saint-Boniface, un service de table de M et Mde Cantin, de Carman, un service à thé, une douzaine de cuillères argent un service de fer à repasser etc. etc.

Plusieurs amis absents se sont gentiment excusés par lettres.

Pour terminer souhaitons avec le digne curé de Saint Daniel de voir s'établir partout dans nos nouvelles colonies canadiennes-françaises beaucoup de ces familles où les sentiments les plus désintéressés, les plus nobles, les plus chrétiens seront cultivés avec soin et alors nous verrons le Manitoba, nouvelle Province de Québec, nous donner quelques uns de ces hommes qui sont toujours des exemples réconfortants et quelques fois des gloires pour l'église ou la patrie.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No 31

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

VII

DIEU DANS L'HOMME

Le P. Dominique ne put réprimer un sourire.

—Nous voici donc arrivés au vrai but de la visite, pensa-t-il. Vous m'interrogez avec trop de rondeur, trop de bonhomie, répondit-il, pour que je n'en use pas de même avec vous. Si ma franchise vous semble un peu rude, vous voudrez bien l'attribuer à mes habitudes d'ancien missionnaire, obligé, faute de temps, à trancher d'un mot mes situations. Célestine ne paraît pas goûter beaucoup la cour que lui fait M. Gorcum. Elle semble préférer M. Beaufort que sa mère lui a désigné en l'accueillant favorablement.

Simon fit la grimace.

—De sorte que?... interrogea-t-il.

—De sorte que vous feriez mieux de chercher à marier votre neveu à une autre une fille, dans la crainte que, s'il épousait Célestine, ils ne soient malheureux l'un et l'autre.

—Isaac possède de grandes qualités... riposta Deventer; il est riche.

—C'est possible, mais il n'a pas l'air de plaire à Célestine.

—Mais une jeune fille change souvent d'avis; elle n'aperçoit pas toujours tout d'abord le chemin de ses véritables intérêts. Elle risque de faire fausse route si on ne la dirige pas dans son choix De sages avis peuvent modifier ses idées primitives, lui montrer la voie où elle rencontrera le bonheur, l'empêcher d'obéir à des imaginations romanesques.

—Son père est là pour éclairer son choix.

—Et vous, ne pourriez-vous lui dire dire quelques mots?

—Monsieur Deventer, vous m'avez demandé un conseil, je vous l'ai donné plus franc que vous ne l'auriez jamais obtenu ni pour or ni pour argent; suivez-le ou ne le suivez pas; c'est affaire entre vous et votre conscience, mais ne me demandez pas d'influencer ma nièce en faveur de votre neveu, car les avis que je pense devoir lui donner, sont une affaire entre Dieu, elle et moi, et me sont inspirés par des raisons supérieures aux intérêts humains.

—Vous me dites fort clairement: Mêle-toi de ce qui te regarde. Heureusement qu'en me parlant franchement, vous m'avez autorisé à vous parler de même.

Il fit du regard le tour de la pièce.

—C'est bien pauvre ici!

—Vous vous attendiez à plus de luxe? répliqua le P. Dominique, d'un ton de fine raillerie. Vous n'étiez, sans doute, jamais entré dans un couvent et vous jugiez les religieux d'après les propos des ignorants Notre luxe à nous, ce sont les pauvres secourus. C'est notre pauvreté volontaire qui fait de nous les meilleurs banquiers des misérables, qui nous assermente,—permettez-moi ce mot, malgré le souvenir qu'il rappelle,—qui nous assermente comme les distributeurs intègres des aumônes des riches, tout comme vos chevaux, votre voiture, le luxe de vos bureaux et de vos appartements, garantissent à vos riches clients la solidité de votre crédit. Nous coûtons moins cher à la France que l'administration de l'Assistance Publique.

—Revenons à notre sujet et jouons cartes sur table! Vous avez de l'influence sur la famille Bonchamps. Combien me vendez-vous cette influence... en faveur des Enfants Bleus?

Le missionnaire bondit sous l'outrage.

—Monsieur! Vous oubliez que vous parlez à un prêtre!

Il indiqua la porte.

—Vous me chassez? répliqua Deventer froidement. Je joue pourtant bon jeu bon argent!

—Il arrêta d'un geste les paroles sur les lèvres du P. Dominique.

—Vous refusez l'argent!... J'aurais pourtant sacrifié 4 à 5,000 fr. et personne n'aurait su quel service ils payaient. Mais j'ai mieux. Les récents décrets vous expulsent du Moustier. Comme sous-préfet, je puis les exécuter, je puis aussi les oublier. Plaidez la cause d'Isaac auprès de Mlle Bonchamps, je vous laisserai tranquille. Si vous refusez...

—Inutile d'exposer plus longtemps votre honteux marché. Je refuse.

—Où irez-vous en partant d'ici?

—Qu'importe! Je me regarde comme un exilé sur la terre.

—Vous serez cause de l'expulsion des religieux qui vivent avec vous, qui sont vos hôtes et vos amis.

—Ils sont comme moi dans la main de Dieu.

—Ah! s'écria Simon. Ces prêtres! On ne peut pas les saisir! Ils n'aiment personne! Réfléchissez donc! Tout seul, vagabond, vous mourrez de misère!

—Je ne crois pas, répondit le missionnaire avec un sourire. Il y a encore des chrétiens en France, et ils sont plus riches que ceux du Tonkin. Je ne crains pas la mort. Elle ne m'enlèverait rien, puisque je ne possède rien.

—Vous serez donc expulsé, puisque vous le voulez s'écria Deventer avec colère.

Et il sortit. Le P. Dominique le rappela:

—Mon ami! Un conseil, bien que vous ne me l'ayez pas demandé, celui-là. "Celui qui se sert de l'épée, périra par l'épée. Si vous chassez les religieux de leurs maisons, un jour, les Français, à leur tour, vous chasseront, aventuriers, tripoteurs d'affaires verreuses, corrupteurs de nos vieilles vertus gauloises, de la patrie que vous souillez.

QUATRIEME PARTIE

L'APOTRE

I

LA VOIE DOULOUREUSE

Le 4 novembre 1880 Bonchamps fut averti que Deventer venait d'arriver à Pierreval et le demandait à la mairie. Il s'y rendit. C'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis la mort de Robert.

L'entrevue entre le maire et le sous-préfet fut d'abord tout administrative. Deventer annonça à Bonchamps qu'il venait pour procéder à l'expulsion des religieux du Moustier.

L'écrivain voyant qu'on les laissait en repos jusqu'à ce moment, avait espéré qu'on les oublierait, aussi fut il très surpris de cette nouvelle. Il essaya de détourner Simon de son projet.

—Vous n'ignorez pas que ces religieux comptent parmi eux le P. Dominique Lorrain, mon beau-frère. Je croyais qu'à ma considération, on les laisserait tranquilles. Ils ne sont que trois. Ils s'occupent de bonnes œuvres et jamais de politique. Ils vivent très pauvrement et font l'aumône aux malheureux. Il sont aimés et respectés des ouvriers de la ville et des paysans. Vous vous rendriez impopulaire en les expulsant.

—Les considérations d'ordre personnel, répondit le sous préfet, ne doivent point entrer en ligne de compte, quand il s'agit d'appliquer une loi.

—Vous savez bien que celle-là est injuste, répliqua Bonchamps vivement.

—Monsieur vous avez tort de juger les actes du Parlement Pour moi je m'en tiens à mon devoir qui est d'appliquer les lois et non les discuter.

Les religieux du Moustier ont joui déjà, grâce précisément à cette relation de parenté que vous invoquiez tout à l'heure, d'une longue tolérance, dont ils auraient dû profiter pour demander l'autorisation du gouvernement. En n'accomplissant aucune démarche pour l'obtenir, ils ont affiché leur mépris pour la loi...

—Peuvent-ils respecter une loi inique qui les excepte du droit commun des citoyens?

—Monsieur le Maire, vous prenez bien fort le parti de ces religieux! On dirait, à vous entendre, que vous êtes l'un d'eux.

A ce coup droit, et au regard qui en expliquait toute la portée, Bonchamps baissa la tête. Toujours sa faute le ramènerait sous la domination de Simon. Il réfléchit qu'au lieu de heurter de front la résolution du sous-préfet, il agirait plus habilement en l'amadouant, en gagnant du temps.

Il plia.

—Je parle dans votre propre intérêt, Monsieur le sous-préfet. Je crains que l'expulsion de ces religieux ne tourne contre vous une partie de la population. Je vous indique le danger de cette mesure. Voyez si vous vous sentez assez fort pour le braver.

—Certes oui, je me sens assez fort pour cela. N'ai-je pas dans l'arrondissement un journal tout près à démontrer l'opportunité de la mesure que je prends aujourd'hui?

—J'ai dit ce que je croyais utile à vos intérêts, conclut Bonchamps. Faites ce que vous croirez bon. Je m'en lave les mains.

Deventer sourit de la facilité avec laquelle il croyait avoir brisé la résistance de Bonchamps. Celui-ci n'avait reculé que pour mieux accomplir son mouvement tournant.

L'étonnement de Simon fut à son comble quand il entendit son interlocuteur l'inviter à déjeuner au Café des Alpes, le meilleur restaurant de Pierreval.

—J'envoie prévenir Gorcum de nous y rejoindre. Nous oublierons à table les dissentiments qui menaçaient de s'élever entre nous.

(*A Suivre*)